

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL,
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

95/644 du 4/05/1985 2103/9

DECRET N° _____/MTERFPPS/DGTFP/DFP.-

Portant reclassement et nomination de
Monsieur EVOUYA Daniel. Technicien
Supérieur de la Météorologie de 3ème éche-
lon des cadres de la catégorie A hiérar-
chie II des Services Techniques (Météoro-
logie)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 08.07.1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 08.07.1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 03.02.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.06.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 09.05.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 05.07.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 05.07.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchie des cadres créées par la loi n° 15/62 du
03.02.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 05.07.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.02.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements notamment en son article 1er §2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05.07.1962 fixant
les échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/656 du 8.3.84 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/658 du 1.8.84 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/660 du 20.08.1984 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 72/271 du 05.08.1972 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres des catégories A et B des Services Techniques
en ce qui concerne le Service de la Météorologie, abrogeant et rempla-
çant les dispositions de l'article 14 bis du décret n° 60.287 du
08.10.1960 et de l'article 15 de l'arrêté n° 2160/FP du 26.6.58.
(/u les arrêtés n°s 5258/MPS/DGTFP/DFP du 50.04.82
5184/MAC/ANAC du 23.06.83
(/u la lettre n° 0604/ANAC-DG du 12.09.1984 du Directeur
Général de l'ANAC transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 1.08.84 ;

ANAC

C.E.

DECRET :

.... /

Haut

- 2 -

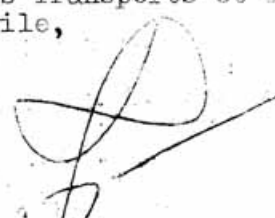
ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 271 du 5.8.72 susvisé, Monsieur EVOUYA Daniel, Technicien Supérieur de la Météorologie de 3ème échelon indice 860 des cadres de la catégorie A - hiérarchie II des Services Techniques (Météorologie) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Météorologue obtenu à l'Institut Météorologique (USSR) est reclassé à la catégorie A - hiérarchie I et nommé Ingénieur de la Météorologie de 2° échelon indice 940 .CC = H.A.M.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 4 MAI 1985

Le Ministre des Transports et de
l'Aviation Civile,


- Hilaire MOUNTEAULT -

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


- Ange Edouard POUNGUI -

Le Ministre des Finances
et du Budget,


- Bernard COMBO MENTSION -


- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS /

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	2
DGB.....	2
DCF.....	2
MTAC.D.M.F.....	2
ANAC.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
3GG/BC.....	2.-

